

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 828 autorisant M. Ahmed Hadji Ismail Mohamed l'acquisition d'un immeuble sis à Djibouti.

n° 828

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1960

Date de publication
15 juillet 1960

Date du numéro
31 août 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Ahmed Hadji Ismail Mohamed, protégé britannique, commerçant à Djibouti, est autorisé à acquérir l'immeuble sis à Djibouti, avenue 13, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 400 au nom de M. Hadji Tabet Ali Sallam. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en mission : Le Secrétaire Général, chargé de l'expédition des Affaires courantes, Y. de DARUVAR.